



Bilan des actions de Météo-France en matière d'écoresponsabilité pour l'année 2020

En tant qu'opérateur du Ministère de la Transition Écologique et que service météorologique et climatologique national, Météo-France a une responsabilité particulière en matière d'écoresponsabilité dans un monde amené à faire face au dérèglement climatique et à des événements météorologiques dangereux, parfois dramatiques.

L'établissement se doit d'être exemplaire en matière de réduction de ses impacts environnementaux. Ce bilan 2020 des actions menées en matière d'écoresponsabilité met en avant les résultats obtenus sur différents sujets mais aussi les points sur lesquels nous devons continuer à poursuivre nos efforts.

Pour impulser une dynamique renforcée à la politique écoresponsable menée par l'établissement, j'ai souhaité que Météo-France se donne des objectifs ambitieux. Dans le cadre de son nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026, nous nous sommes ainsi engagés à être exemplaires en matière de réduction de nos impacts environnementaux avec en particulier l'ambition de réduire d'au moins 20 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2026 par rapport à 2019. Pour y parvenir, Météo-France s'est doté d'un Plan pluriannuel écoresponsable 2021-2025 précisant les objectifs et les actions à mener et portant sur la réduction des consommations d'énergie de nos bâtiments, la mobilité durable de ses agents, la gestion des déchets, la consommation et les achats, l'alimentation, la protection de la biodiversité et la gestion de l'eau et des espaces verts et enfin le numérique.

La feuille de route est désormais écrite, porteuse de défis, et nécessitera de nous mobiliser. L'enjeu le justifie et je veillerai tout particulièrement à sa mise en œuvre.

Virginie Schwarz
Présidente-Directrice Générale

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Introduction..... | 2 |
| 2. Bilan des actions menées en 2020..... | 5 |
| 2.1. Résultats bilan carbone 2020..... | 5 |
| 2.2. Axe 1 : Connaître et maîtriser les émissions de GES, et réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments (du tertiaire)..... | 7 |
| 2.2.1. Emissions générées par la consommation d'énergie..... | 7 |
| 2.2.2. Travaux de rénovation énergétique réalisés par site :..... | 8 |
| 2.3. Axe 2 : Mobilité durable, plans de mobilité, et optimisation de la gestion du parc automobile..... | 10 |
| 2.3.1. Déplacements domicile-travail..... | 10 |
| 2.3.2. Déplacements professionnels :..... | 10 |
| 2.4. Axe 3 : Économies de ressources et réduction des déchets..... | 11 |
| 2.5. Axe 4 : Préservation de la biodiversité..... | 12 |
| 2.6. Axe 5 : Accompagnement au changement – impliquer et motiver..... | 12 |
| 2.7. Axe 6 : Gouvernance et pilotage – émulation, évaluation et valorisation..... | 13 |
| 2.8. Axe 7 : Achats responsables : Suivre les progrès réalisés dans les achats responsables..... | 13 |
| 2.9. Axe 8 : Du PMAE vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)..... | 13 |
| 3. Résultat des indicateurs du PAE pour 2020..... | 14 |
| 4. Suivi de l'avancement des 20 mesures pour les Services Publics Ecoresponsables (SPE)..... | 19 |
| 5. Annexe : autres indicateurs suivis dans le cadre des 20 mesures pour des SPE..... | 24 |

1. Introduction

Météo-France, de par ses missions, est un acteur du développement durable. L'Établissement est en effet fortement investi dans le domaine de l'étude du climat et du changement climatique et, plus largement, des sciences de l'environnement. Ses prévisions météorologiques contribuent, pour divers secteurs économiques qui les utilisent, à une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Au-delà de son champ d'activité, l'Établissement a plus généralement souhaité inscrire son fonctionnement au quotidien dans une démarche d'écoresponsabilité. Cette démarche d'amélioration continue a été engagée dès 2004, en cohérence avec les directives adressées par l'État à ses services. Cet engagement s'est par la suite appuyé notamment sur les différents textes officiels des lois Grenelle I et II de l'environnement, et a été transcrit dans des Plans administration exemplaire (PAE) 2012/2016, puis 2017-2021.

En 2020, à l'initiative d'un groupe d'agents volontaires, l'Établissement a donné la parole à ses agents en menant une consultation participative sur le thème de l'écoresponsabilité, où 661 personnes ont pu exprimer leurs attentes et participer ainsi à la définition de l'ambition portée par l'Établissement en matière de transition écologique. Cette consultation a permis de recueillir 200 propositions et une réponse pour chacune d'elles a été apportée par la Direction. Certaines propositions ont pu être mises en œuvre ou instruites dès début 2021. Cette écoute collective a aussi permis d'alimenter l'élaboration du nouveau plan pluriannuel écoresponsable 2021-2025 de l'établissement.

Dans le même temps, de nombreuses opérations de communication et de sensibilisation ont été menées : promotion du covoiturage pour les déplacements domicile-travail, quatre quizz sur les thématiques de la gestion des déchets, de la mobilité, des économies d'énergie et sur l'alimentation, quatre sessions d'ateliers sur les éco-gestes, neuf ateliers d'échanges initiés par quatre agents volontaires pour faire émerger des propositions dans le domaine de l'écoresponsabilité, une vidéo donnant la parole aux agents venant à vélo au travail, organisation d'un défi « vélotafeurs » national où 298 agents ont participé.

Dans le cadre de l'engagement de l'État en faveur des services publics écoresponsables, l'État a rendu obligatoire vingt mesures concrètes pour des services publics écoresponsables, par la circulaire N°6145 du 25 février 2020, l'objectif étant d'accélérer la transformation de la puissance publique et de répondre par la même occasion à une aspiration profonde des agents publics. Ce dispositif de 20 mesures obligatoires s'applique à tous les services de l'État, ses Établissements publics et ses opérateurs, confortant ainsi la démarche écoresponsable de Météo-France.

Au-delà du budget cible dédié à la rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de 2 M€, il convient notamment de citer, parmi les actions marquantes réalisées en 2020, la récupération de l'énergie fatale du super-calculateur pour chauffer le bâtiment Poincaré en périodes intermédiaires d'automne et de printemps avec une première mise en œuvre en octobre 2020. Ensuite, l'approbation dans le cadre de financement par l'État de projets relatifs à l'amélioration

des performances énergétiques des bâtiments des projets bénéficiant la station de Faa'a, le CMIR de Desaix et le CMIR d'Aix; l'installation de six bornes de recharge pour les véhicules électriques de service sur cinq sites ; l'achat de douze véhicules électriques ou hybrides de service ; la mise en place du forfait mobilité, l'installation de douches et de 160 places de stationnement supplémentaires vélos sur le site de Toulouse ; la mise à disposition d'une offre de covoiturage en juillet 2020 avec la solution Karos Entreprise pour les déplacements domicile-travail pour tous les agents de Météo-France en métropole et outre-mer.

Les actions et mesures, mises en œuvre en 2020 ont permis d'atteindre les objectifs fixés dans le PAE pour 16 cibles sur les 19 (les objectifs en matière d'approvisionnement en denrées et produits certifiés biologiques, de taux de marchés ayant au moins une disposition sociale, et de taux de marchés ayant au moins une disposition environnementale n'ont pas été atteints).

Les paragraphes 2 et 3 présentent les valeurs de chaque indicateur du PAE ainsi qu'une analyse des résultats obtenus complété par les actions réalisées.

Sont particulièrement notables, les résultats suivants :

- L'objectif de 33 % ou plus de véhicules électriques ou hybrides achetés ou loués défini dans le PAE est atteint en 2020. Avec 46 % d'achat de véhicules électriques ou hybrides, le nouvel objectif pour des services publics écoresponsable de la circulaire N°6145 du 25 février 2020 de 50 % est quasi atteint : 12 véhicules électriques ou hybrides achetés sur 26 au total.
- La nette hausse de la part de papier recyclé acheté atteignant quasiment la totalité¹.

1 À hauteur de 95 %, l'achat de papier non recyclé ayant concerné uniquement l'outre-mer et le reste correspondant à l'achat de papier éco-responsable (papier issu de forêts gérées durablement).

Étant entendu que l'année 2020 a été une année exceptionnelle en raison du télétravail dans le contexte de la crise sanitaire, il convient de souligner également les évolutions suivantes :

- La consommation d'eau, en baisse constante depuis 2012, a baissé de 12 % en 2020 par rapport à 2019.
- Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 12 % en 2020 par rapport à 2019, en s'appuyant sur une simulation recalculée en 2020 « sans l'effet covid » (cf. méthode détaillée infra). La part des émissions liées à l'énergie consommée en télétravail en 2020 a été estimée à 114 tonnes éq CO₂ (86 % chauffage - 14 % appareils électroniques) d'après les données recueillies suite à l'enquête menée auprès des agents en 2021 pour le calcul du bilan carbone 2020.
- Les déplacements professionnels en véhicules de service et en avion ont été fortement marqués par le contexte sanitaire de 2020. Ces déplacements accusent une forte diminution par rapport à l'année précédente : 48% pour l'avion et 34% pour la voiture en termes d'émissions de GES.

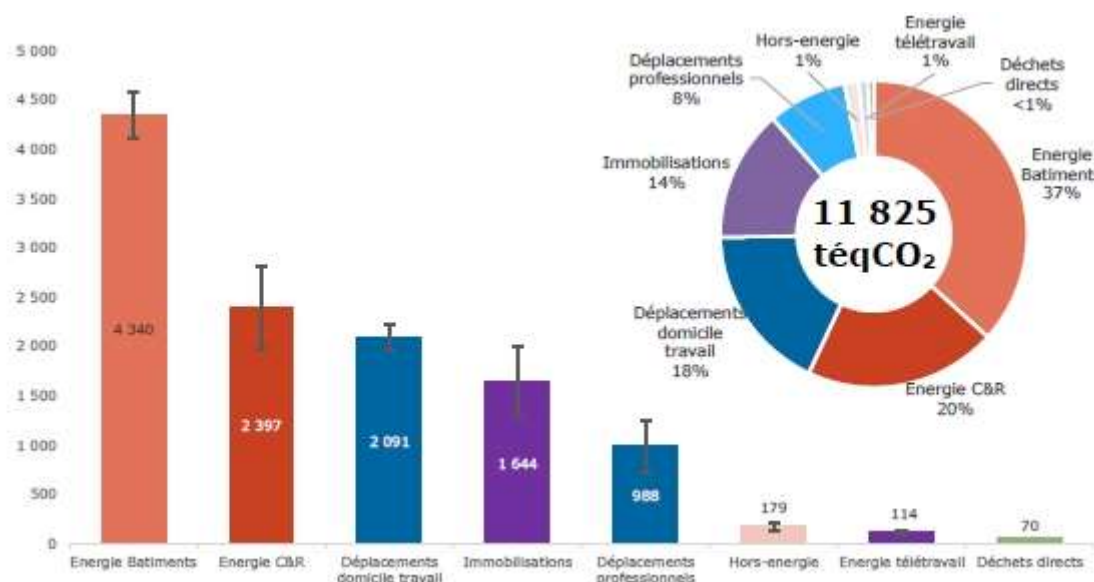
En 2020, les émissions de gaz à effet de serre de Météo France se sont élevées à 11 825 téqCO₂ sur le périmètre avec calculateurs et radars (C&R), à 9 841 téqCO₂ sans calculateurs et à 9 369 téqCO₂ sans C&R. Sur le poste consommation d'énergie, une diminution de 13 % des émissions de GES a été constatée sur la consommation des bâtiments, mais les émissions totales liées à la consommation d'énergie ont évolué à la hausse (+2% sur ce poste). Ceci s'explique par une augmentation de l'énergie finale totale (incluant C&R) de +26%, cette augmentation s'expliquant par la mise en place du nouveau système de calcul intensif plus puissant de l'établissement.

2. Bilan des actions menées en 2020

2.1. Résultats bilan carbone 2020

Pour l'exercice 2020, Météo France a élargi le périmètre de son bilan carbone, en incluant (au sein du « scope 3 ») les déplacements domicile-travail, les déchets et le hors énergie.

En 2020, les émissions de gaz à effet de serre de Météo France se sont élevées à **11 825** téqCO₂ sur le périmètre retenu avec calculateurs et radars (C&R), à **9 841** téqCO₂ sans calculateurs et à **9 369** téqCO₂ sans C&R.



Les émissions proviennent en majeure partie de la **consommation énergétique des bâtiments** de Météo France (37% des émissions) puis de la consommation énergétique des équipements spécifiques à Météo France (20% des émissions), principalement des calculateurs et, dans une moindre mesure, des radars.

Malgré le contexte sanitaire et un taux de télétravail important entre mars et décembre, le poste « **déplacements domicile-travail** » constitue le deuxième principal poste d'émissions de GES derrière l'énergie (18% des émissions).

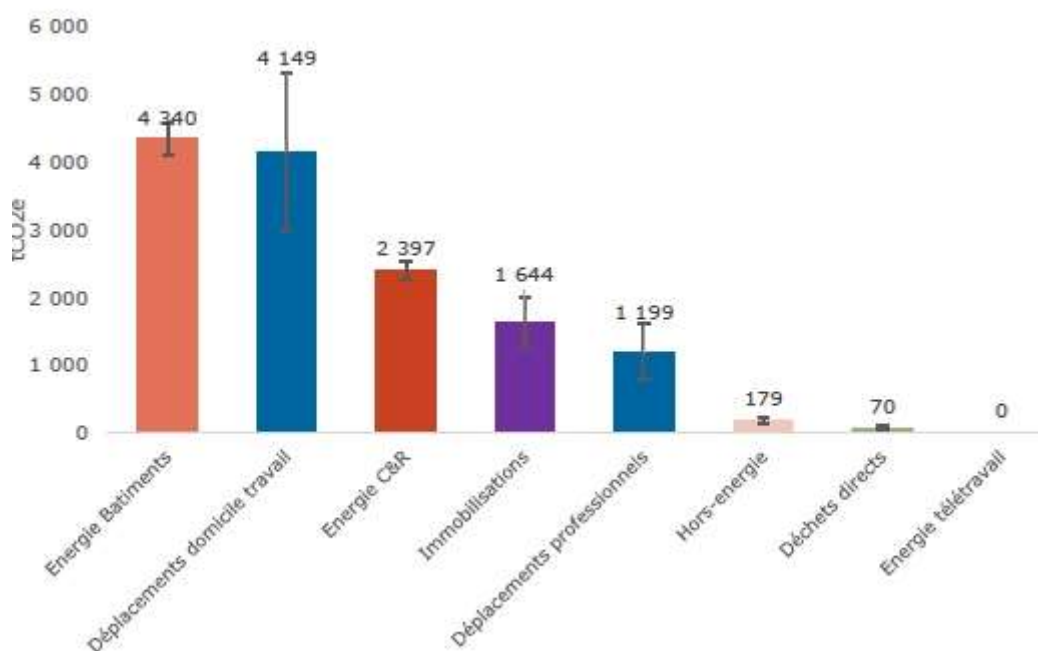
Viennent ensuite les émissions relatives aux **immobilisations** de Météo France qui portent sur le parc immobilier, les équipements informatiques et la flotte de véhicules de l'Établissement public (14% des émissions) puis les **déplacements professionnels** qui ont été plus profondément marqués par le contexte sanitaire.

Le bilan des émissions de GES pour l'année 2020 est fortement marqué par le contexte de la crise sanitaire (taux de télétravail, déplacements professionnels...). Afin de mesurer quelles auraient été les émissions de GES de Météo-France « sans l'effet covid-19 », le calcul a été réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de télétravail de 1 %
- Consommation d'énergie réelles de 2020
- Utilisation des valeurs 2019 concernant les déplacements professionnels
- Mise à jour des facteurs d'émissions

En prenant en compte ces hypothèses, les émissions de GES de Météo France pour l'année 2020 se seraient élevées à **13 979 téqCO₂** (avec C&R) et **11 582 téqCO₂** (sans C&R), **soit une baisse de 12 % (sans C&R) par rapport à 2019.**

Répartition des émissions de GES de Météo-France « sans l'effet COVID »



2.2. Axe 1 : Connaître et maîtriser les émissions de GES, et réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments (du tertiaire)

2.2.1. Emissions générées par la consommation d'énergie

Les émissions générées par la consommation d'énergie sont le principal poste du BEGES de Météo France. Les deux graphiques ci-dessous présentent les émissions générées par vecteur énergétique d'une part, et par utilisation (Bâtiment ou Calculateur et Radar C&R) d'autre part.

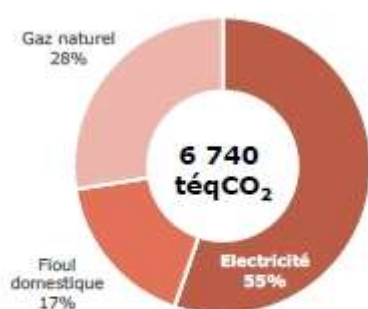


Figure 5 - Répartition des émissions de l'énergie par vecteur énergétique – en téqCO₂

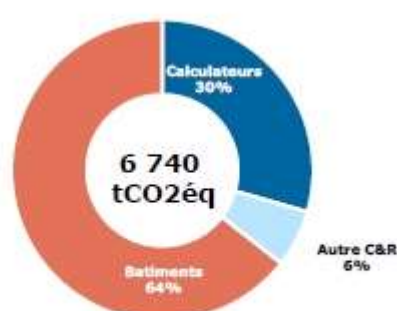


Figure 6 - Répartition des émissions de l'énergie par utilisation – en téqCO_{2e}

Dans un premier temps, il faut noter que l'énergie consommée par les bâtiments représente près des deux tiers des émissions de ce poste. Les calculateurs consomment, à eux seuls, 33 GWh d'énergie électrique et sont ainsi responsables de 30% des émissions de l'énergie (1 984 téqCO₂).

Par ailleurs, l'électricité constitue la principale source d'énergie en termes de consommation. Les émissions générées dépendent en outre fortement du lieu de consommation. L'intensité carbone des mix électrique locaux est à ce titre très inégale : celle-ci est 5 à 20 fois plus élevée en Outre-Mer qu'en Métropole (cf. graphique ci-dessous).

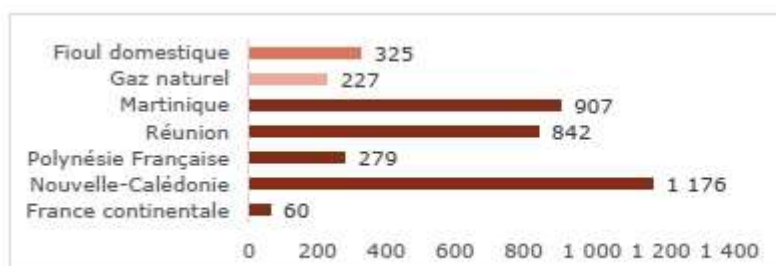


Figure 7 - Facteur d'émissions en géqCO₂/kWh, pertes incluses
Source : Base Carbone, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie

La tendance de consommation d'énergie finale des bâtiments (hors C&R) est à la baisse (baisse de 4% en 2019 par rapport à 2018, et de 13% en 2020 par rapport à 2019). La forte baisse de 2020 est liée aux impacts de la crise COVID-19 sur les activités de Météo France.

2.2.2. Travaux de rénovation énergétique réalisés par site :

Les émissions de Gaz à Effet de Serre en 2020 (équivalente à une quantité d'énergie consommée de 21 560 MWh) sont en diminution de 13 % par rapport à 2019 par l'ensemble des bâtiments. Cette baisse est le résultat d'une amélioration de la maîtrise de la consommation d'énergie, s'appuyant notamment sur la mise en place progressive de dispositifs de suivi de consommation et la réalisation de travaux. En 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

Météopole de Toulouse :

- rénovations, par tronçon de caniveaux, des réseaux de fluides du bâtiment d'Alembert au bâtiment Lavoisier, du bâtiment Gay Lussac au bâtiment Fourier et de la galerie du bâtiment Boussinesq.
- remplacement d'un premier groupe froid par un groupe basse consommation ;
- poursuite de la mise en place de lampes à LED ou à détection pour les éclairages ;
- remplacement des éjecto-convecteurs par des ventilo-convecteurs dans le bâtiment d'Alembert ;
- isolation des vides sanitaires (restaurant, Fourier, Poincaré, Navier et Résidences A&D) ;
- relamping des bâtiments Fourier et Poincaré financé par le programme d'État « Tigre » (montant total de l'opération 195 k€) ;
- remplacement des ventilo-convecteurs dans le bâtiment Poincaré ;
- réparation de plus de 200 fenêtres à Poincaré.
- récupération de l'énergie fatale du super-calculateur pour chauffer le bâtiment Poincaré (1ère mise en œuvre octobre 2020). Un système d'échangeur à plaques permet, en sortie des baies du calculateur, d'obtenir de l'eau à 46 - 48 °C qui est utilisée, en hiver, pour alimenter le réseau de radiateurs du bâtiment Poincaré. En circulant, cette eau se refroidit et est alors réutilisée pour refroidir le calculateur. Durant la première année de fonctionnement, ce nouveau dispositif a permis de chauffer entre 75 % et 100 % du bâtiment durant l'hiver.

Directions inter-régionales :

- DIRIF : remise en état de la toiture du centre de Roissy ;
- DIRN : rénovation des châssis des fenêtres du CMIR de Lille ;

- DIRNE : mise en conformité thermique du CMIR de Strasbourg avec remplacement des menuiseries extérieures pour l'amélioration de l'isolation thermique et isolation par l'extérieur de l'ensemble du bâtiment. Installation de détecteurs pour les éclairages du rez-de-chaussée du CMIR (2 100 €). Remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à condensation (23 000 €) ;
- DIRNC : remplacement d'une partie des climatiseurs par des climatiseurs moins énergivores et de meilleur rendement ;
- CEN : petits travaux d'isolation ;
- CMS : mise en place de luminaires LED pour les éclairages intérieurs et extérieurs jusqu'en 2021 ;
- DIROI : remplacement de l'éclairage néon du site du chaudron par des pavés LED (35 k€). Installation de chauffe-eaux solaires dans les 12 logements (28 k€). Construction d'une structure sur le parking du centre qui pourra accueillir par la suite des panneaux photovoltaïques permettant de subvenir aux besoins en éclairage du site. Changement de quatre climatiseurs par des splits de gamme A, peu énergivores.
- DIRSE : travaux d'isolation en toiture du bâtiment A à Aix-en-Provence.

Par ailleurs, plusieurs projets portés par Météo-France ont été retenus lors des deux derniers appels à projets relatifs à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de l'État (station de Faa'a, CMIR de Desaix, CMIR d'Aix, etc).

2.3. Axe 2 : Mobilité durable, plans de mobilité, et optimisation de la gestion du parc automobile

2.3.1. Déplacements domicile-travail

Le forfait mobilité durable, bénéficiant aux agents se rendant au travail à vélo ou en covoiturage, a été mis en place en juin 2020. Depuis juillet 2020, Météo-France a de plus contracté une offre de covoiturage auprès de l'entreprise Karos, afin d'accompagner et encourager l'ensemble des agents de métropole et d'outre-mer à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Pour soutenir l'opération de covoiturage, trois sessions de présentation en visioconférence de l'offre ont été réalisées avec Karos en septembre 2020 (50 participants).

Au cours de l'automne 2020, de nouvelles douches et 160 places de stationnement pour vélos supplémentaires ont été installées sur le site de Toulouse : achat et installation d'arceaux, d'abris et une station de gonflage/réparation/entretien.

Un challenge Météo-France vélo, auquel 298 agents ont participé sur deux semaines au mois d'octobre, a été organisé à l'échelle nationale et a été soutenu par une opération de communication interne (vidéo donnant la parole aux agents venant à vélo au travail).

Quant aux bornes de recharge pour les véhicules électriques, 5 sites ont été équipés à savoir Aix-en-Provence, Lyon-Bron, Clermont-Ferrand, Villeneuve d'Ascq, La Réunion (x2), soit au total 6 bornes installées en 2020.

Le cadre du télétravail a été élargi en 2020 à un grand nombre de fonctions, jusqu'à trois jours par semaine, permettant une large extension de cette pratique. Ce cadre prévoit également un régime de 20 jours de télétravail fixés librement dans l'année.

2.3.2. Déplacements professionnels :

Les déplacements professionnels en véhicules de service et en avion ont été fortement marqués par le contexte sanitaire. Ces déplacements présentent une forte diminution par rapport à l'année précédente : 48% pour l'avion et 34% pour la voiture en termes d'émissions de GES. L'utilisation du train, pourtant possible, est encore relativement peu utilisé. La crise sanitaire a aussi conduit un grand nombre de réunions à être réalisées en visio conférence. Au total, 38 183 visio-conférences se sont ainsi tenues en 2020.

Une réflexion sur la politique de déplacement visant à renforcer ses bénéfices en matière d'écoresponsabilité, de bien être des agents et d'efficacité collective a été menée de septembre 2020 à janvier 2021, sous la présidence du secrétariat général. Les propositions du groupe de travail ont commencé à être mises en œuvre dès le début de l'année 2021.

Concernant le parc de véhicules de service, celui-ci s'est enrichi de 26 véhicules VP dont 11 véhicules électriques et un véhicule hybride passant à 190 véhicules (contre 164 en 2019).

L'objectif de 33 % de véhicules électriques ou hybrides achetés ou loués défini dans le cadre du PAE est atteint en 2020. Avec 46 % d'achat de véhicules électriques ou hybrides, le nouvel objectif pour des services publics écoresponsable de la circulaire N°6145 du 25 février 2020 de 50 % est quasiment atteint.

De même, l'objectif du PAE d'atteindre 15% de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile est réalisé en 2020. La proportion de ces véhicules dans le parc automobile de l'établissement atteint ainsi 16 % (dont 7% de véhicules électriques).

L'objectif de 50 % d'achat de véhicules à niveaux d'émissions de GES largement atteint avec 62 % (dont 42 % en véhicules électriques).

L'objectif de 25 % de véhicules à faibles émissions de GES utilisés est atteint en 2020 avec 27 % des véhicules VP émettant moins de 100 g de CO₂/km.

2.4. Axe 3 : Économies de ressources et réduction des déchets

L'objectif de diminution de 30 % de papier consommé par rapport à 2015 est atteint, même si la consommation de papier en 2020 demeure en hausse par rapport à 2019 (avec 9 880 ramettes achetées soit plus de 2 000 ramettes en plus par rapport à 2019).

La part de papier recyclé est en très nette hausse et représente au total 95 % des achats de papier. L'objectif d'achat de papier recyclé à hauteur de 100 % (ou à défaut du papier issu de forêt géré durablement si l'offre UGAP en papier recyclé n'était pas suffisante) a bien été pris en compte par les acheteurs.

Concernant la consommation d'eau, elle a été réduite de 12 % en 2020 par rapport à 2019. Comme en 2019, l'objectif attendu en 2020 d'une réduction de 20 % de la quantité d'eau consommée en 2020 par rapport à 2012 est atteint et progresse encore par rapport en 2019, pour atteindre une quantité d'eau consommée en 2020 correspondant à 65 % de celle consommée en 2012. Cette forte diminution s'explique par le télétravail massif mis en place en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La suppression des gobelets et bouteilles en plastique s'est poursuivie notamment sur les deux principaux sites de Météo-France (Saint-Mandé et Toulouse). Pour les événements, la règle du non achat de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements organisés a été mise en place sur les sites de Saint Mandé et de Trappes. Pour le site de Toulouse, la même démarche est engagée en 2021 avec le prestataire. En 2020, un mug a été distribué à tous les agents de Météo-France.

L'amélioration de la collecte des déchets et des matériels en vue d'un recyclage ou d'une revalorisation, ont fait l'objet de nouveaux contrats à Toulouse et à Aix-en-Provence en 2020. Depuis plusieurs années, Météo-France recourt par ailleurs à l'économie circulaire pour proposer le matériel dont il n'a plus usage (mobilier, matériels informatiques, ...) et pourra aussi utiliser la plateforme d'État « dons.encheres-domaine.gouv.fr ».

2.5. Axe 4 : Préservation de la biodiversité

L'objectif de 25 % de denrées et produits certifiés biologiques achetés en 2020 par les prestataires de la restauration collective n'est atteint ni à Trappes (10%), ni à Toulouse (6%) en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire

Le restaurant de Toulouse comme celui de Trappes fournissent leurs déchets organiques respectivement à une association spécialisée dans le compostage pour Toulouse, et dans le cadre du protocole géré par la commune de Trappes. Deux fois par an, le gestionnaire du site de Toulouse réalise en outre un bilan de son activité, dans lequel figure la quantité de bio-déchets collectés.

Concernant l'entretien des espaces verts, des critères sociaux et environnementaux sont systématiquement intégrés dans les consultations réalisées. Les arbres morts ou malades sont remplacés ; une pratique de tonte raisonnée est appliquée en fonction de la hauteur de pousse, ainsi que le mulching, le broyat, ou bien encore le désherbage manuel. Il n'est fait recours au désherbage (avec des produits phytosanitaires de biocontrôle contenant un principe actif végétale) que lorsque, à certains endroits bien spécifiques, la pénibilité du travail ne permet pas un désherbage manuel. Lors de la consultation participative de l'automne 2020, la proposition de recours à l'écopaturage a été plébiscitée par les agents et une instruction a été menée pour procéder en 2021 à une expérimentation sur le site de Toulouse.

2.6. Axe 5 : Accompagnement au changement – impliquer et motiver

En 2020, diverses actions de sensibilisation des agents pour développer les comportements autonomes et responsables ont été réalisées :

- Promotion en septembre 2020 de l'opération de covoiturage avec Karos avec deux sessions de présentation de l'offre (50 participants).
- Consultation participative de septembre à novembre 2020 (via l'outil DECIDIM) autour de la transition écologique (661 participants, 200 propositions, 350 commentaires et 2 500 soutiens).
- Quatre sessions d'ateliers pour les agents (80 participants) sur les éco-gestes en octobre 2020 (+ enregistrement mis à disposition des agents).
- Trois vidéos sur l'implication d'agents volontaires et engagée dans l'écoresponsabilité dans l'Établissement en septembre et octobre 2020.
- Neuf ateliers d'échanges initiés par quatre agents volontaires pour faire émerger des propositions dans le domaine de l'écoresponsabilité.
- Une vidéo donnant la parole aux agents venant à vélo au travail a été diffusée au moment du challenge Météo-France vélo (octobre 2020) où 298 agents ont participé.
- Réalisation et diffusion en interne de quiz sur les thématiques : gestion des déchets, mobilités, biodiversité, économies d'énergie et alimentation.

De plus, les agents peuvent consulter sur l'intranet de l'Établissement, le guide de l'agent écoresponsable et le guide pratique des règles de principe de l'éco-conduite.

2.7. Axe 6 : Gouvernance et pilotage – émulation, évaluation et valorisation

En 2020, une nouvelle dynamique a été impulsée à la démarche écoresponsable avec la définition de nouvelles orientations et de nouvelles actions, venant ainsi enrichir le PAE. Ces actions nouvelles ont fait l'objet d'un plan d'action complétant le PAE et s'inscrivent en cohérence des 20 engagements de la circulaire N°6145 du 25 février 2020 pour des services publics écoresponsables. Par ailleurs, l'avancement de ces 20 mesures fait l'objet de la part de l'Établissement d'un rapportage annuel sur des indicateurs établis par le Ministère de la Transition écologique (voir annexe).

Les propositions formulées par les agents dans le cadre de la consultation participative menée à l'automne 2020 ont permis d'alimenter le plan écoresponsable pluriannuel 2021-2025 élaboré par l'établissement en remplacement du PAE, ce dernier arrivant à échéance.

Le réseau des correspondants éco-responsables (réseau RECOR) s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2020 pour mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du PAE et du plan d'actions. Les compte-rendus de ces réunions sont mis à disposition sur l'intramet.

2.8. Axe 7 : Achats responsables : Suivre les progrès réalisés dans les achats responsables

Le taux de marchés ayant au moins une disposition environnementale s'établit à 28 % en 2020, légèrement en dessous de l'objectif de 30 %. La sensibilisation et l'accompagnement des acheteurs pour atteindre l'objectif en 2021 sera renforcée. Toutefois, le montant des achats réalisés auprès de l'UGAP sur des marchés comportant une clause environnementale était en 2020 de 7 M€, soit 80,8 % des achats effectués auprès de l'UGAP.

De même, le taux de marchés ayant au moins une disposition sociale n'atteint pas l'objectif de 25 %. Il s'établit à 6 % en augmentation de 1 point par rapport à 2019. Là aussi, la sensibilisation et l'accompagnement des acheteurs sera nécessaire pour atteindre la future cible de 30 % d'ici à 2025. Concernant le montant des achats réalisés auprès de l'UGAP en 2020, sur des marchés comportant une clause sociale, ce dernier représentait 1,3 M€, soit 15 % des achats effectués auprès de l'UGAP.

2.9. Axe 8 : Du PMAE vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La politique RSE de Météo-France est évaluée chaque année par un organisme externe.

En 2020, Météo-France a conservé le label « Argent » de la société Ecovadis évaluant la politique RSE de Météo-France avec un score de 58/100, en augmentation de quatre points de la note finale grâce à la publication de reporting RSE supplémentaire dans le domaine des achats responsables.

3. Résultat des indicateurs du PAE pour 2020

| N° | Indicateurs | Cibles | Données brutes | Valeurs | Commentaires |
|----|--|--|--|--|--|
| 1 | Bilan carbone de Météo-France attestant d'une baisse des émissions de GES | Baisse globale d'au moins 0,35% chaque année | 2016 : 11 128 tonnes de CO ₂ 2017 : 10 730 tonnes de CO ₂ 2018 : 10 013 tonnes de CO ₂ 2019 : 9 363 tonnes de CO ₂ sur périmètre historique 2019 : 13 103 tonnes de CO ₂ sur extension de périmètre de 2020. 2020 : 9 369 tonnes de CO₂ sur extension de périmètre (hors « effet covid » : 11 582 tonnes de CO₂ | 28 % (12% hors « effet COVID ») | Objectif largement atteint. Baisse de 28 % en 2020 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019, et de 12 % hors « effet covid ». En 2020, intégration des émissions des déplacements domicile-travail, des déchets et le hors énergie. Depuis 2016, la réduction cumulée des GES s'établit à 22 % soit 3 286 tonnes de CO ₂ évitées. |
| 2 | Moyenne des émissions de gaz à effet de serre par agent sur le périmètre complet (scope 1, 2 et 3) | Pas de cible définie mais à la baisse si possible | 2016 : 3,38 tonnes de CO ₂ /agents 2017 : 3,35 tonnes de CO ₂ /agents 2018 : 3,28 tonnes de CO ₂ /agents 2019 : 3,28 tonnes de CO ₂ /agents sur périmètre historique , 2019 : 4,68 tonnes de CO ₂ /agents sur extension de périmètre de 2020. 2020 : 4,3 tonnes de CO₂/agents | en baisse | Objectif atteint à la fois par la baisse globale de nos émissions de GES et la baisse de 3 % des effectifs par rapport à 2019 (2 689 ETP au 31/12/2020). |
| 3 | Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriété de l'État et occupés par les services | 2017 : En réduction 80 % en 2018 par rapport à 2012 Au-delà : Future cible du PMAE | 2012 : 35 263 673 kWh 2016 : 28 039 728 kWh 2017 : 27 217 586 kWh 2018 : 25 964 801 kWh 2019 : 24 882 555 kWh 2020 : 21 559 799 kWh | 61 % de 2012 En baisse de 13 % par rapport à 2019 | Objectif atteint : consommation en baisse de 13 % par rapport à 2019 (situation exceptionnelle en 2020 en raison du télétravail suite à la crise sanitaire) et en baisse constante depuis 2012. Consommation réduite de 39 % par rapport à la consommation de 2012. |
| 4 | Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ² (SUB) | 80 % en 2018 par rapport à 2012 Au-delà : Future cible du PMAE | 2012 : 258,4 kWh/m ² 2016 : 220,9 kWh/m ² 2017 : 214,4 kWh/m ² 2018 : 205,7 kWh/m ² 2019 : 195,4 kWh/m ² 2020: 169,2 kWh/m² | 65 % de 2012 En baisse de 13 % par rapport à 2019 | Objectif atteint : consommation en baisse de 13 % par rapport à 2019 et en baisse constante depuis 2012. |
| 5 | Taux de véhicules électriques ou hybrides acquis ou loués dans l'année | ≥ 33 % chaque année jusqu'en 2020 2021 : ≥ 50% | En 2017 : 1 véhicule hybride acheté 8 VP achetés En 2019 : 2 véhicules électriques ou hybrides achetés pour 7VP achetés. En 2020 : 11 véhicules électriques et 1 véhicule hybride achetés pour 26 VP achetés. | 46% | L'objectif de 33 % ou plus de véhicules électriques ou hybrides achetés ou loués défini dans le PAE est atteint pour la première fois en 2020. Avec 46 % d'achat de véhicules électriques ou hybrides, le nouvel objectif pour des services publics écoresponsable de la circulaire N°6145 du 25 février 2020 de 50 % est même presque atteint : 12 véhicules achetés sur 26 au total. Objectif atteignable en 2021 avec la mise en place d'une politique d'achat de véhicules propres au sein de l'établissement. |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

15/28

| N° | Indicateurs | Cibles | Données brutes | Valeurs | Commentaires |
|----|--|--|---|---------|---|
| 6 | Taux de véhicules à faibles niveaux d'émissions de GES et de polluants atmosphériques acquis ou loués dans l'année | ≥ 50 % chaque année jusqu'en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2017 : 6 véhicules hybrides ou à essence (< 120g/km de CO2) achetés pour 8 VP achetés. En 2018 : 11 véhicules hybride ou à essence (< 120 g/km de CO2) achetés (dont 5 inférieurs à 100 g/km de CO2) sur 13 VP achetés. En 2019 : 6 véhicules hybride ou à essence (< 120 g/km de CO2) achetés pour 7VP achetés. En 2020 : 18 véhicules à faibles émissions (< 120 g/km de CO2) dont 1 véhicule hybride, 11 véhicules électriques, 4 véhicules essence achetés pour 26 VP achetés au total. | 62,0% | Objectif largement atteint avec 62 % des achats de véhicules à niveaux d'émissions de GES dont 42 % en véhicules électriques. |
| 7 | Taux de véhicules électriques ou hybrides utilisés dans le parc automobile | ≥ 15 % chaque année jusqu'en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2017 : 16 véhicules hybrides ou électriques utilisés Total du parc VP fin 2017 : 171 véhicules En 2019 : 20 véhicules hybrides ou électriques utilisés Total du parc VP fin 2019 : 164 véhicules. En 2020 : 30 véhicules hybrides ou électriques utilisés . Total du parc VP fin 2020 : 190 véhicules. | 16% | L'objectif de 15% ou plus de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile est atteint pour la première fois en 2020. A Météo-France, la proportion de ces véhicules dans le parc automobile est de 16 % dont 7% de véhicules électriques. |
| 8 | Taux de véhicules à faibles niveaux d'émissions de GES et de polluants atmosphériques utilisés dans l'année | ≥ 25 % chaque année jusqu'en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2017 : 35 véhicules à faible émission de CO2 (< 120 g/km de CO2) et de polluant atmosphériques utilisés Total du parc VP à fin 2017 : 171 véhicules En 2018 : 42 véhicules à faible émission de CO2 (< 100 g/km de CO2) et de polluants atmosphériques utilisés Total du parc VP à fin 2018 : 168 véhicules En 2019 : 43 véhicules à faible émission de CO2 (<100 g/km de Co2) et de polluants atmosphériques utilisés. Total parc VP fin 2019 : 164 véhicules. En 2020 : 52 véhicules à faible émission de CO2 (<100 g/km de Co2) et de polluants atmosphériques utilisés. Total parc VP fin 2020 : 190 véhicules. | 27% | Objectif atteint en 2020 avec 27 % des véhicules VP émettant moins de 100 g de CO2/km. A noter que : - 75% du parc de VP sont des véhicules émettant moins de 120 g de CO2/km. (106 g de CO2/km en moyenne pour la parc de VP). - 7 % du parc de VP sont des véhicules émettant moins de 60g de CO2/km constitué exclusivement de véhicules électriques. |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

16/28

| N° | Indicateurs | Cibles | Données brutes | Valeurs | Commentaires |
|----|---|--|--|--|---|
| 9 | Quantité de déchets résiduels produits | -20 % en 2017 par rapport à 2014 Au-delà, futures cibles du PMAE | En 2013 : 37 804 kg En 2015 : 32 690 kg En 2016 : 30 349 kg En 2017 : 17 847 kg En 2018 : 17 721 kg En 2019 : 17 764 kg En 2020 : 22 376 kg | -33% | Objectif atteint, baisse de 33 % de la quantité de déchets depuis la valeur estimée de référence 2014. A noter une augmentation de la quantité de déchets papier en 2020 après une stabilisation en 2017, 2018, 2019, liée très certainement à des réapprovisionnement en papier en fin d'année |
| 10 | Évolution du nombre de ramettes | 2018 et 2019 : En baisse -30 % en 2020 par rapport à 2015 2021 : Future cible du PMAE | 1 Ramette A4 = 2,25 kg = ½ ramette A3 En 2015 : 14 529 ramettes (32 690 kg) En 2017 : 7 932 ramettes (17 847 kg) En 2018 : 7 847 ramettes (17 721 kg) En 2019 : 7 840 ramettes (17 764 kg) En 2020 : 9 880 ramettes (22 376 kg) | -32% | Objectif atteint en 2020 avec une baisse de 32% par rapport à 2015 de l'achat de ramettes de papier. Consommation de papier à la hausse en 2020. |
| 11 | Quantité de papier recyclé acheté/quantité de papier acheté | 2018 et 2019 : En hausse 60 % en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2017 : 17847 kg de papier acheté Dont 16900 kg recyclé ou à faible grammage En 2018 : 17 721 kg de papier acheté dont 14594 kg recyclé ou à faible grammage. En 2019 : 17 764 kg de papier acheté dont 16560 kg de papier recyclé ou éco-responsable. En 2020 : 22 376 kg de papier acheté dont 21724 kg de papier recyclé ou éco-responsable. | 97% | Objectif atteint avec 97 % d'achat de papier recyclé ou éco-responsable et en progression de 4 points par rapport à 2019. La proportion de papier strictement recyclé dans les achats de papier représente 95 % (21 206 kg) en 2020. |
| 12 | Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés de L'État et occupés par les services | 2017 à 2019 : En réduction 80 % en 2020 par rapport à 2012 Au-delà : Fonction de l'évolution du PMAE | 2012 : 48 097 m3 2016 : 44 468 m3 2017 : 40 421 m3 2018 : 39 205 m3 2019 : 35 649 m3 2020 : 31 410 m3 | 65 % de 2012 En baisse de 12 % par rapport à 2019 | Objectif atteint avec une consommation d'eau en baisse constante depuis 2012 et en baisse de 12 % en 2020 par rapport à 2019. Objectif attendu en 2020 atteint dès 2019 avec une quantité d'eau consommée en 2020 correspondant à 65 % de celle consommée en 2012. (situation exceptionnelle en 2020 en raison du télétravail suite à la crise sanitaire) |
| 13 | Pourcentage de denrées et produits certifiés biologiques achetés dans l'année (en €) | 2018 et 2019 : À la hausse 25 % en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2017 : 10 % à Trappes pour un total moyen de 90 repas/jour. 41% à Toulouse pour un total moyen de 1100 repas/jour En 2018 : 13% à Trappes pour un total moyen de 90 repas/jour. 35% à Toulouse pour un total moyen de 100 repas/jour En 2019 : 6 % à Trappes et 11% à Toulouse En 2020 : 10% à Trappes et 6% à Toulouse | 10% pour Trappes 6% pour Toulouse | Objectif non atteint. Situation exceptionnelle en 2020 en raison du télétravail sur environ 8 mois de l'année suite à la crise sanitaire. Dans le cadre du suivi des marchés de restauration collective, un rappel des engagements des prestataires est à faire. |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

17/28

| N° | Indicateurs | Cibles | Données brutes | Valeurs | Commentaires |
|----|--|---|---|--------------------------|---|
| 14 | Pourcentage de restaurants triant leurs bio-déchets | 50 % (1 restaurant sur 2) en 2017 2018 à 2029 : Stable ou à la hausse 100 % en 2030 | Restaurant de Trappes et de Toulouse (Saint Mandé étant géré par l'IGN) Les 2 restaurants trient leurs bio-déchets | 100% | Objectif atteint et celui de 2030 déjà atteint |
| 15 | Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco-responsable | Pas de cible encore définie dans le PMAE | Les différentes directions intègrent des critères éco-responsables dans les consultations | 100% | Objectif atteint. |
| 16 | Taux de services ayant adossé le PMAE à la démarche ISO 9001 | Adosser le PMAE à la démarche ISO 9001 pour les services intéressés d'ici la fin 2016 | Météo France est certifié ISO 9001 L'audit de renouvellement de 2020 a confirmé la certification. | 100% | Objectif atteint. |
| 17 | Taux de services ayant adossé le PMAE à la démarche RSE | Adosser le PMAE à la démarche RSE (ISO 26000 ou équivalent) pour les services intéressés d'ici 2020 | Évaluation de Météo France par ÉcoVadis Label « Argent » en 2020. | Label « Argent » en 2020 | Objectif atteint. Augmentation de quatre points de la note finale qui passe de 54/100 en 2019 à 58/100 en 2020. |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

18/28

| N° | Indicateurs | Cibles | Données brutes | Valeurs | Commentaires |
|----|---|--|--|---|---|
| 18 | Taux de marchés ayant au moins une disposition sociale | À la hausse jusqu'à 2019 Pour atteindre 25 % en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2016, 91 marchés ≥ 25 000€ HT Dont 1 avec clauses sociales En 2017, 108 marchés ≥ 25 000€ HT dont 11 avec clauses sociales En 2018, 85 marchés ≥ 25 000€ HT dont 7 avec clauses sociales En 2019, 107 marchés ≥ 25 000€ HT Dont 5 avec clauses sociales En 2020, 87 marchés ≥ 25 000€ HT dont 5 avec clauses sociales | 1 % en 2016 10 % en 2017 8 % en 2018 5 % en 2019 6 % en 2020 | Objectif non atteint encore cette année. L'indicateur en légère augmentation par rapport à 2019 avec 6 % pour les marchés supérieur à 25 k€ HT reste toujours éloigné de l'objectif de 25 %. Pour les marchés ≥ 40 000€ HT (indicateur DAE), en 2020, ce taux baisse à 4% avec 3 marchés avec clauses sociales sur 78 marchés ≥ 40 000€ HT . L'objectif de 25 % en 2021 semble difficilement atteignable malgré les . |
| 19 | Taux de marchés ayant au moins une disposition environnementale | À la hausse jusqu'à 2019 Pour atteindre 30 % en 2020 2021 : Future cible du PMAE | En 2016, 91 marchés ≥ 25 000€ HT dont 32 avec clauses environnementales En 2017, 109 marchés ≥ 25 000€ HT dont 24 avec clauses environnementales En 2018, 85 marchés ≥ 25 000€ HT dont 22 avec clauses environnementales En 2019, 107 marchés ≥ 25 000€ HT dont 32 avec clauses environnementales En 2020, 87 marchés ≥ 25 000€ HT Dont 24 avec clauses environnementales | 35 % en 2016 22 % en 2017 26 % en 2018 30 % en 2019 28 % en 2020 | Objectif non atteint. L'indicateur s'infléchit en 2020 pour atteindre 28 % en dessous de l'objectif de 30 %. Pour les marchés ≥ 40 000€ HT (indicateur DAE), ce taux est à 27%, avec 21 avec clauses environnementales sur 78 marchés ≥ 90 000€ HT . Maintenir la sensibilisation des acheteurs pour atteindre la cible de 30 % en 2021. |
| | Nombre de cibles du PAE atteintes | Au moins 13 indicateurs sur 19 dont la cible est atteinte | Sur les 19 indicateurs, 16 objectifs sont atteints dont celui suivi au niveau du COP 2017-2021 (couleur verte). | 16 | Objectif atteint avec 16 cibles atteintes sur les 19 indicateurs. |

4. Suivi de l'avancement des 20 mesures pour les Services Publics Ecoresponsables² (SPE)

| Intitulé mesures | Mesure mise en œuvre ? | Commentaires |
|--|------------------------|--|
| Mesure n°1 : Mise en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'Etat qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage. | Oui | Mise en application du forfait en juin 2020 |
| Mesure n°2 : Etablissement au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. | Oui | Société Karos- Démarrage de la prestation le 1er septembre 2020 |
| Mesure n°4 : Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques | Oui | En 2020, 6 bornes ont été installées et 5 sites équipés |
| Mesure n°6 : Installation pour les agents, de places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous les parking et proposition de places de stationnement pour vélos sur les sites accueillant du public. | Mesure bien avancée | Pour les agents, 160 places supplémentaires ont été installées sur le site de Toulouse en 2020 (achat et installation d'arceaux, d'abris et une station de gonflage/réparation/entretien). |
| Mesure n°7 (1/2) : Financement de projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements en avion des agents (sur les trajets effectués à partir de 2021) | Non | Une société (Carbonapp) a été identifiée pour proposer une liste de projets à financer pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre afin de compenser les émissions de CO2 générées par les déplacements en avion des agents de Météo France. |
| Mesure n°7 (2/2) : la voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures (ou 6 heures pour un aller-retour dans la même journée). | Mesure bien avancée | La mesure est en cours de mise en place : l'utilisation du train sera la norme lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est inférieur à trois heures. Au-delà, les déplacements nécessitant un trajet en train de plus de 3 heures pourront être réalisés sur ce mode par la voie aérienne si l'agent en fait la demande |
| Mesure n°8 : afin de réduire les déplacements, mise à disposition à l'ensemble des agents d'une solution de visio-conférence au cours de l'année 2020. | Oui | Solution BlueJeans |

² Circulaire n°6145/SG du 25 février 2020

| Intitulé mesures | Mesure mise en œuvre ? | Commentaires |
|--|------------------------|---|
| Mesure n°9 : à compter de juillet 2020, engagement de ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements organisés. | Mesure bien avancée | Mesure appliquée dans certains sites. Pour les événements, la règle du non achat est déjà en place sur les sites de Saint Mandé et de Trappes. Pour le site de Toulouse, la même démarche est engagée en 2021 avec le prestataire. |
| Mesure n°10 : prendre en compte systématiquement le risque de déforestation dans les marchés | Oui | Mesure déjà prise en considération dans le marché portant sur la fourniture de papiers et qui sera mise en œuvre dans les futurs marchés concernés. |
| Mesure n°11 : à partir de mars 2020, utilisation systématique de papier bureautique recyclé dès lors qu'il est disponible. À défaut, utilisation de papier intégralement issu de forêts gérées durablement. | Oui | 100% de papier recyclé acheté via UGAP (à défaut d'offre UGAP issu de forêts gérées durable - papier écoresponsable) |
| Mesure n°12 : mise en oeuvre anticipée des dispositions de la loi EGALIM relatives à la qualité et à la durabilité des denrées servies en restauration collective – diversité des apports en protéines | Mesure bien avancée | Mesure partiellement appliquée sur les deux sites concernés (Toulouse et Trappes). S'agissant spécifiquement du restaurant de Toulouse, c'est un aspect qui sera pris en compte dans le renouvellement prévu l'an prochain pour notification au 1er janvier 2023. |
| Mesure n°13 : déploiement d'un outil de suivi de consommation des fluides pour obtenir une cartographie énergétique de son parc immobilier. | Mesure bien avancée | Mesure partiellement appliquée. Suivi annuel interne des consommations des fluides dans le cadre de l'exercice annuel du calcul du bilan carbone de Météo-France. Ouverture de l'outil OSFI en cours |
| Mesure n°14 : interdiction de l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou de la réalisation de travaux lourds de réparation de ces chaudières ; suppression des chaudières au fioul dans le parc immobilier d'ici 2029 | Oui | Interdiction de l'achat ou des réparations lourdes pleinement mise en œuvre au niveau de l'Établissement. Les chaudières fioul pour du chauffage ou la production d'eau chaude seront remplacées progressivement sur tous les sites pérennes de l'Établissement. |
| Mesure n°16 : Participation au programme lancé par l'Etat à partir de mars 2020, consistant à un appel à projets pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie, en visant une massification d'ici 2022. | Oui | Plusieurs projets portés par Météo-France ont été retenus lors des deux derniers appels à projets relatifs à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de l'État (station de Faa'a, CMIR de Desaix, CMIR d'Aix, etc). |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

21/28

| Intitulé mesures | Mesure mise en œuvre ? | Commentaires |
|--|----------------------------|---|
| <p>Mesure n°17 : d'ici juillet 2020, campagne de sensibilisation des agents pour développer les comportements autonomes et responsables</p> | <p>Oui</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promotion en septembre 2020 de l'opération de covoiturage avec Karos avec deux sessions de présentation de l'offre (50 participants). - Consultation participative de septembre à novembre 2020 (via l'outil DECIDIM) autour de la transition écologique (661 participants, 200 propositions, 350 commentaires et 2500 soutiens). - Quatre sessions d'ateliers pour les agents (80 participants) sur les éco-gestes en octobre 2020 (+ enregistrement mis à disposition des agents). - Trois vidéo sur l'implication d'agents volontaires et engagée dans l'écoresponsabilité dans l'Établissement en septembre et octobre 2020. - Neuf ateliers d'échanges initiés par quatre agents volontaires pour faire émerger des propositions dans le domaine de l'écoresponsabilité. - Une vidéo donnant la parole aux agents venant à vélo au travail diffusée au moment du challenge Météo-France vélo (octobre 2020) où 298 agents ont participé. - Réalisation et diffusion en interne de quiz sur les thématiques : gestion des déchets, mobilités, biodiversité, économies d'énergie et alimentation. - Distribution d'un mug à tous les agents. |
| <p>Mesure n°18 : arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts</p> | <p>Oui</p> | <p>Disposition mise en place dans les marchés d'entretien des espaces verts depuis plusieurs années</p> |
| <p>Mesure n°19 : Recours à la plate-forme de l'Etat permettant de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont les services n'ont plus usage, et engagement dès juillet 2020 à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage.</p> | <p>Mesure bien avancée</p> | <p>Habitude prise depuis plusieurs années de recourir à l'économie circulaire (ex : mobilier, matériel informatique, ...).</p> <p>Propositions faites vis-à-vis des associations engagées par les services au niveau de l'Établissement. Recours à la plate-forme de l'État à développer.</p> |

Titre : Bilan des actions de Météo-France en matière d'Eco-responsabilité pour l'année 2020

Référence : MF_ENR_bilan_actons_et_suivi_indicateurs_PAE_2020

Date : 01/06/2021

V1

22/28

| Intitulé mesures | Mesure mise en œuvre ? | Commentaires |
|---|---------------------------|--|
| <p>Mesure n°20 : développement d'une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public</p> | <p>Mesure peu avancée</p> | <p>Mesures effectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - allongement de la durée de vie des serveurs par ré-usage des serveurs sortis de l'opérationnel pour l'activité de développement ou d'administration - existence de filières d'enlèvement des déchets et recyclage par des sociétés agréées par l'état (Ecologic et Ecosystem) <p>Mesures engagées en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition d'une nouvelle politique d'envoi et de stockage des mails et des fichiers en cours d'élaboration - impression: nouveau marché de photocopieurs sur la météopole de Toulouse (réduction du parc, limitation des impressions, etc.) - mise en place d'un Groupe de Travail sur l'impact environnemental du numérique en 2021 |

5. Annexe : autres indicateurs suivis dans le cadre des 20 mesures pour des SPE

| Mesure | Indicateur | 0 | Commentaire |
|---|--|--------------------------------|--|
| Transverse | Votre entité est-elle couverte par un ou plusieurs BEGES de moins de 3 ans ? | 1 | périmètre : un BEGES pour l'ensemble des sites de Météo-France |
| Transverse | Nombre de BEGES restant à réaliser ou à mettre à jour. | 0 | |
| Mesure 1 : Forfait mobilités durables | Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilités durables | 307 | Nombre de personnes ayant demandé au 31/12/2020 l'indemnisation liée au forfait mobilités pour usage vélo ou covoiturage |
| | Nombre d'agents bénéficiant d'un forfait transports en commun | 458 | |
| | Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilités durables au titre du vélo | 288 | |
| Mesure 2 : Covoiturage domicile-travail | Nombre de partenariats avec une plateforme privée de covoiturage ou une plateforme publique gérée par une Autorité Organisatrice des Mobilités sur toute ou partie de votre périmètre. | 1 | Couvre l'ensemble des sites et implantations de Météo-France en métropole. Pour l'Outre-Mer, La Réunion et la Guadeloupe sont couverts par le partenariat. |
| | Nombre de trajets simple en covoiturage réalisés sur une année | 85 | |
| | Nombre d'agents inscrits sur une plateforme partenaire | 57 | |
| | Emissions de GES évitées (impact) | 0,095 tonne eq CO ₂ | |
| Mesure 4 : Bornes de recharge véhicules électriques | Nombre de points de recharge installés en 2020 (flux) | 9 | Installation sur les sites de Aix-en-Provence 2, Lyon-Bron 1, Clermont-Ferrand 1, Villeneuve d'Ascq 1, La Réunion (2x2), |
| | Nombre de bornes de recharges installées sur 2020 (flux) | 6 | Installation sur les sites de Aix-en-Provence, Lyon-Bron, Clermont-Ferrand, Villeneuve d'Ascq, La Réunion (x2), |
| | Nombre de points de recharge totaux installés au 31 décembre 2020 (stocks) | 20 | Bornes déjà installées à Lannion, Toulouse, Trappes, Saint Mandé, Ai-en-Provence |

| | | | |
|--|---|--------|---|
| | Nombre de points de recharge ouverts aux agents | 4 | Seul le site de Lannion offre la possibilité aux agents de recharger leurs véhicules électriques |
| | Nombre de points de recharge ouverts aux visiteurs | 0 | |
| Mesure 6 : Stationnement vélo | Nombre total de parkings agents (voitures). | 65 | La surface totale de parking est de 38 409 m2 soit environ 1536 places de parking voitures en se basant sur la valeur de référence de 25m2 pour une place de stationnement incluant les voies de circulation. |
| | Nombre de parkings agents équipés de stationnements vélos sécurisés. Ces stationnements sécurisés peuvent être dans les parkings voitures ou dans des parkings séparés. | 17 | Valeur estimée en prenant en compte uniquement les plus grands sites. |
| | Nombre de places de stationnement vélos sécurisées (stock) | 500 | |
| Mesure 7 : Limitation des voyages en avion | Nombre de voyages en avion aller retour effectués dans l'année. | 975 | La donnée saisie correspond au nombre de billets achetés (1 billet = 1 aller retour). Manque certains services outre-mer : estimation valeur 2020 entre 1 000 et 1 500. |
| | Nombre de voyages en avion aller retour effectués en 2019. | 5 408 | |
| Mesure 8 : Visio conférence | Nombre d'agents ayant accès à une solution professionnelle permettant de faire des visioconférences | 2 755 | Tous les agents |
| | Nombre de salles équipées pour les visioconférences. | 46 | fourchette basse (manque l'information pour certains sites) |
| | Nombre de visioconférences ou webconférences organisées (si disponible). | 38 183 | |
| Mesure 11 : Papier bureautique recyclé et issu | Volume de la consommation de papier bureautique | 4 680 | |

| | | | |
|---|--|---------------------|---|
| de forêts gérées durablement | recyclé de juillet à décembre 2020. | | |
| | Volume de la consommation de papier bureautique de juillet à décembre 2020. | 4 940 | |
| Mesure 12 : Approvisionnement en produits de qualité et durables | Montant des achats des produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion vers le bio liés aux services de restauration collective ou aux prestations de frais de bouche. | 34 203 € HT | Valeurs 2020 affectées par la crise sanitaire surtout à Toulouse. Valeurs 2019 : 105 946 € HT pour les deux restaurants administratifs de Toulouse et Trappes. |
| | Montant des achats des produits de qualité durable (hors bio) dans les achats liés aux services de restauration collective ou aux prestations frais de bouche. | 114 009€ HT | Valeurs 2020 affectées par la crise sanitaire surtout à Toulouse. Valeurs 2019 : 266 916 € HT pour es deux restaurants administratifs de Toulouse et Trappes. |
| Mesure 13 : Outil de suivi de consommation des fluides | Consommation de gaz sur l'année | 8 170 274 kWhEP/an | Avec calculateur et radar |
| | Consommation d'électricité sur l'année | 44 374 672 kWhEP/an | Avec calculateur et radar |
| Mesure 14 : Chaudières à fioul | Nombre de chaudières au fioul au 31 décembre 2020 (stock) | 6 | |
| | Si vous disposez encore d'une ou plusieurs chaudières au 31 décembre 2020, quelle est l'année programmée de suppression de la dernière chaudière ? | Inconnue | Une chaudière en cours de remplacement en 2021 |
| Mesure 17 : Campagne de sensibilisation, de formation et d'implication des agents | Nombre d'agents ayant participé à une campagne de sensibilisation ou de formation | 760 | Nombre d'agents ayant participé à une campagne de sensibilisation ou de formation |
| | Nombre d'actions conduites sur le périmètre concerné (Production de guides, de supports de sensibilisation, d'affichage....) dans l'année. | 1 | Distribution d'un mug à tous les agents |
| | Nombre d'actions initiées par les agents dans l'année. | 4 | Consultation participative initiée et impliquant quatre agents volontaires. Témoignage vidéo sur le |

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| | | | <p>vélo pour venir au travail (10 participants).</p> <p>9 ateliers d'échange initiés par quatre agents volontaires pour faire émerger des propositions dans le domaine de l'écoresponsabilité.</p> <p>Organisation d'un défi vélo Météo-France avec l'aide de 15 agents volontaires pour être référents vélo de site et 298 participants à ce défi.</p> |
| Mesure 20 : Numérique responsable | Montant des achats de matériel informatique et téléphonique reconditionnés sur l'année. | 0 | |